

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1781

15 septembre 2009

### SOMMAIRE

<b>ACTION OIL LUXEMBOURG Société Anonyme Holding</b> .....	<b>85445</b>	<b>International Steel Financial Services S.A.</b> .....	<b>85488</b>
<b>ADLG S.à r.l.</b> .....	<b>85443</b>	<b>InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l.</b> .....	<b>85449</b>
<b>Algeco/Scotsman Group S.à r.l.</b> .....	<b>85449</b>	<b>Magnisense</b> .....	<b>85451</b>
<b>Allfin Lux S.A.</b> .....	<b>85444</b>	<b>Magnisense</b> .....	<b>85457</b>
<b>Artepoly's S.A.</b> .....	<b>85446</b>	<b>Naphta s.à r.l.</b> .....	<b>85485</b>
<b>Axe Stone S.à r.l.</b> .....	<b>85451</b>	<b>Narcando Holding Société Anonyme</b> ....	<b>85444</b>
<b>Boco S.A.</b> .....	<b>85446</b>	<b>Narcando Holding Société Anonyme</b> ....	<b>85448</b>
<b>Carne Global Financial Services Luxembourg</b> .....	<b>85443</b>	<b>Orelux S.A.</b> .....	<b>85445</b>
<b>ChemCore S.A.</b> .....	<b>85444</b>	<b>Orgal S.A.</b> .....	<b>85443</b>
<b>Cloche d'Or S.A.</b> .....	<b>85442</b>	<b>Parsifal S.A.</b> .....	<b>85445</b>
<b>Conny S.à r.l.</b> .....	<b>85450</b>	<b>ProLogis UK XXIV S.à r.l.</b> .....	<b>85488</b>
<b>Conny S.à r.l.</b> .....	<b>85450</b>	<b>Prosper S.A.</b> .....	<b>85443</b>
<b>DAGON HOLDING Société Anonyme</b> ..	<b>85447</b>	<b>Reefdile S.A.</b> .....	<b>85448</b>
<b>D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxembourg)</b> .....	<b>85474</b>	<b>Sava-Wood S.à r.l.</b> .....	<b>85450</b>
<b>DUCAT HOLDING Société Anonyme</b> ....	<b>85445</b>	<b>Sava-Wood S.à r.l.</b> .....	<b>85450</b>
<b>Dune Immobilière S.A.</b> .....	<b>85447</b>	<b>Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>85450</b>
<b>EG Immo S.A.</b> .....	<b>85446</b>	<b>Silvatrade A.G.</b> .....	<b>85442</b>
<b>EG Immo S.A.</b> .....	<b>85447</b>	<b>Sirius Lux Invest S.A.</b> .....	<b>85448</b>
<b>Eiger Private Investments S.A.</b> .....	<b>85442</b>	<b>Sourcesense IT Holding S.A.</b> .....	<b>85488</b>
<b>Europa Sapphire S.à r.l.</b> .....	<b>85450</b>	<b>Southdown Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>85448</b>
<b>European Office Income Venture</b> .....	<b>85445</b>	<b>Spring Multiple 2004 S.C.A.</b> .....	<b>85449</b>
<b>Exa Holding Société Anonyme</b> .....	<b>85447</b>	<b>Teslin Holdings Inc., Luxembourg Branch</b> .....	<b>85444</b>
<b>FDS Group S.A.</b> .....	<b>85442</b>	<b>Timken Luxembourg Holdings Sarl</b> .....	<b>85442</b>
<b>F.P.T. Holding S.A.</b> .....	<b>85449</b>	<b>Trans Participation S.A.</b> .....	<b>85446</b>
<b>F.S. Versicherungen A.G.</b> .....	<b>85483</b>	<b>Treveria Forty-One S.à r.l.</b> .....	<b>85450</b>
<b>Gambale Roofing Technology S.A.</b> .....	<b>85449</b>	<b>United Steel Mills S.à.r.l.</b> .....	<b>85479</b>
<b>Global Europe Invest Activity S.A.</b> .....	<b>85447</b>	<b>VI.KA.MA S.A.</b> .....	<b>85443</b>
<b>Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> ..	<b>85444</b>	<b>Vivimus Holding S.A.</b> .....	<b>85446</b>
<b>Grosvenor Investments (Portugal) S.à.r.l.</b> .....	<b>85448</b>		

**FDS Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.425.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110765/10.

(090133262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Silvtrade A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 16.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110766/10.

(090133258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110771/10.

(090133306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

Le bilan au 30 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009110770/11.

(090133216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Timken Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.812.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.503.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, The Timken Company ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110785/13.

(090133307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Carne Global Financial Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.596.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110767/11.

(090133238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**VI.KA.MA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.684.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009110768/11.

(090133227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**ADLG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.097.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mrs. Kristel Segers

Gérant

Référence de publication: 2009110786/11.

(090133418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Prosper S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 50.488.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009110769/11.

(090133220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Orgal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.960.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110772/10.

(090133304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**ChemCore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 57.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009110773/10.

(090133303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Teslin Holdings Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 97.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009110775/10.

(090133323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Narcando Holding Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 73.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009110747/10.

(090133019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.084.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009110776/11.

(090133322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Allfin Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 130.313.

L'annexe complémentaire à l'annexe du bilan au 31.12.2008 initialement déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27/07/2009 sous la référence L090113156.04, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009110749/13.

(090133390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**DUCAT HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 51.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110743/10.

(090133009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Parsifal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110742/10.

(090133005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**ACTION OIL LUXEMBOURG Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 21.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110741/10.

(090133000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Office Income Venture S.C.A.*

Signature

Référence de publication: 2009110753/12.

(090133278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Orelux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 30.210.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour ORELUX S.A.*

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009110754/12.

(090133274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Vivimus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 107.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110739/10.

(090132996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Boco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 34, rue Wecker.  
R.C.S. Luxembourg B 12.022.

Les comptes annuels au 30.04.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110738/10.

(090132956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Artepoly's S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 50.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110737/10.

(090133178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Trans Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 52.795.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TRANS PARTICIPATION S.A.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009110756/12.

(090133271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**EG Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 66.965.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EG IMMO S.A.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009110757/12.

(090133267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**DAGON HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 48.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110740/10.

(090132998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Dune Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110744/10.

(090133011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Exa Holding Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 29.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110745/10.

(090133015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**EG Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 66.965.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EG IMMO S.A.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009110759/12.

(090133266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Global Europe Invest Activity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 62.298.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour GLOBAL EUROPE INVEST ACTIVITY S.A.

Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009110760/12.

(090133264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Narcando Holding Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 73.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110748/10.

(090133021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Grosvenor Investments (Portugal) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110750/10.

(090133298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Reefdile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 54.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110731/10.

(090133171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Southdown Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 52.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110777/11.

(090133320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Sirius Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SIRIUS LUX INVEST S.A.*

SGG S.A.

Ch. FRANCOIS / S. BOULHAIS

*Manager / Senior Vice President*

Référence de publication: 2009110908/13.

(090133326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.



**Spring Multiple 2004 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.293.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009110796/10.

(090132932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110722/10.

(090133166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Gambale Roofing Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110725/10.

(090133168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.522.725,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110782/11.

(090133312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

L'Associé de la Société Angèle HASELWANTER a récemment changé de nom comme suit:

Angèle HASELWANTER

vers le

Angèle BRUCKER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Jan Willem OVERHEUL.

Référence de publication: 2009111230/13.

(090133615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Treveria Forty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009109689/11.

(090131471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l.*

Christophe Fasbender

Référence de publication: 2009109507/11.

(090131525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Sava-Wood S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Conny S.à r.l.).**

Siège social: L-3593 Dudelange, 35, route de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 50.953.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 18 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009109506/11.

(090131639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Sava-Wood S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Conny S.à r.l.).**

Siège social: L-3593 Dudelange, 35, route de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 50.953.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Dudelange, le 18 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009109505/11.

(090131638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Europa Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009109698/10.

(090131444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Axe Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.282.

*Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 6 Août 2009*

En vertu du contrat de cession de parts daté du 6 Août 2009, Luxembourg Corporation Company SA, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales, transférées à ContourGlobal Africa LLC, ayant pour adresse professionnelle Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée auprès du registre de l'Etat du Delaware sous la référence 4712949.

Luxembourg, le 20 Août 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009111234/17.

(090133639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

**Magnisense, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 63.127,18.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.697.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) MIRA CETI LTD, a limited liability company, organized and registered under the laws of the Island of Bermuda, with registered office at Milner House, 18, Parliament Street, Hamilton HM12 Bermuda, registered at the Commercial Register of Bermuda under the number 33589;

2) PROVESTIS SAS, a "société par actions simplifiée", registered under the laws of France, with registered office at 14, rue de Marignan, Paris, registered at the Commercial Register of Versailles under the number 479 041 824;

3) NORMAFIN S.à r.l, a company incorporated under the laws of France, having its registered office in 29, rue des Gravilliers, 75008 Paris, France, and being registered under number 485 137 202 at the Trade Registry in Paris;

4) GERMEX LTD, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in 1 Windward, 2<sup>nd</sup> floor, Regatta Office Park, KY-Grand Cayman, and being registered under number CC 167624 at the Registrar of Companies of the Cayman Islands;

5) MICHEL FEDOROFF, domiciled in 74 Boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco; and

6) JACQUES WENIG, domiciled in 24, Avenue de Suffren, 75015 Paris, France;

7) ALSTONIA INVESTMENTS LIMITED, a limited company, registered under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Road Town, Tortola, Mill Mall, British Virgin Islands, registered at the Commercial Register of British Virgin Islands under the number 189185.

All the shareholders are represented by Mr Keimpe Reitsma, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of proxies given on 9, 13, 16 and 20 July 2009.

A copy of the said proxies after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Magnisense" R.C.S Number B 122.697, with registered office in Luxembourg, transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg, pursuant to a deed of Maitre Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, dated December 11<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 186 of February 15<sup>th</sup>, 2007.

- The company's capital is set at EUR 61,253.50 (sixty-one thousand two hundred fifty-three euros and fifty cents) represented by 82,775 (eighty-two thousand seven hundred seventy-five) shares of a par value of EUR 0,74 (seventy-four euro cents) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. To approve the Management Accounts, for the quarter ended 31 March 2009, in the form attached hereto marked "A";
2. To issue, for cash, 417 shares in the Company to Normafin S.à r.l and 2,115 shares in the Company to Alstonia Investments Limited, both issues being at a purchase price of EUR 80.- per share;
3. To transform the Company into a Société Anonyme;
4. To amend and restate the Articles of Incorporation of the Company, in the form attached hereto marked "B";
5. To fix the number of members of the Supervisory Board at 5;
6. To fix the number of members of the Management Board at 3;
7. To fix the number of Commissaires at 1;
8. To set the term of office of the members of the Supervisory Board and the Management Board and the Commissaire until the next Annual General Meeting of the Company to be held in Luxembourg;
9. To appoint Crown Corporate Services as the Commissaire of the Company;
10. To appoint Jean-Marie Billiotte, Jean-Michel Broun, Bojan Ivanovic, Petr Nikitin and Daniel Bernard as members of the Company's Supervisory Board;
11. To appoint Jean-Patrick Voisin, Keimpe Wisse Reitsma and Kathryn Bergkoetter as members of the Company's Management Board;
12. To terminate the Investment and Shareholders Agreement, relating to the Company, dated 30 May 2006; and
13. To authorize the Management Board to issue warrants to Normafin S.à r.l, the terms of which warrants will entitle Normafin S.à r.l to subscribe for 2,000 shares in the Company at a price of EUR 85 per share, for a period expiring on 31 December 2011.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The shareholders approve the Management Accounts, for the quarter ended 31 March 2009, in the form attached hereto marked "A".

*Second resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by one thousand eight hundred seventy-three euros and sixty-eight cent (EUR 1,873.68) so as to raise it from its present amount of sixty-one thousand two hundred fifty-three euros and fifty cent (EUR 61,253.50) to sixty-three thousand one hundred twenty-seven euros and eighteen cent (EUR 63,127.18) through the creation and issue of two thousand five hundred and thirty-two (2,532) new shares with a par value of seventy-four euro cents (EUR 0.74) each, together with a share premium of two hundred thousand six hundred eighty-six euros and thirty-two cents (EUR 200,686.32).

*Subscription and Payment*

The new shares were subscribed as follows:

- four hundred and seventeen (417) new shares with a nominal value of seventy-four euro cents (EUR 0.74) each, by Normafin S.à r.l., together with a share premium of thirty-three thousand fifty-one euro and forty-two cents (EUR 33,051.42), and full payment by contribution in cash of an amount of thirty-three thousand three hundred and sixty Euro (EUR 33,360.-); and
- two thousand one hundred fifteen (2,115) new shares with a nominal value of seventy-four euro cents (EUR 0.74) each, by Alstonia Investments Limited, together with a share premium of one hundred sixty-seven thousand six hundred thirty-four euro and ninety cents (EUR 167,634.90) and full payment by contribution in cash of an amount of one hundred sixty-nine thousand and two hundred Euro (EUR 169,200.-).

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of two hundred and two thousand five hundred and sixty Euro (EUR 202,560.-) is as of now available to the Company.

The two thousand five hundred and thirty-two (2,532) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash by the shareholders.

*Third resolution*

The shareholders resolve to transform the Company into a Société Anonyme.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution the shareholders resolve to amend and restate the Articles of Incorporation of the Company, in the form attached hereto marked "B", which articles, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed together with the deed at the registration authorities.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged. It results from the report established by Crown Audit, registered auditors in Luxembourg, dated 30 June 2009, that the Company has been valued as at 31 March 2009 at EUR 4,407,026.

The conclusions of this report are the following:

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Interim Accounts do not give a true and fair view in all material aspects in accordance with Luxembourg law.

We have no further comment to make on the value of the shares of the Company as at 31 March 2009, of which the amount is at least equal to the sum of the issued share capital of EUR 61,254 (represented by 82,775 shares with a par value of EUR 0.74 each), a share premium of EUR 6,301,858 and accumulated losses of EUR 1,956,086.

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to fix the number of members of the Supervisory Board at 5.

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to fix the number of members of the Management Board at 3.

*Seventh resolution*

The shareholders resolve to fix the number of Commissaires at 1.

*Eighth resolution*

The shareholders resolve to set the term of office of the members of the Supervisory Board and the Management Board and the Commissaire until the next Annual General Meeting of the Company to be held in Luxembourg.

*Ninth resolution*

The shareholders resolve to appoint Crown Corporate Services, having its registered office at 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade Registry under number R.C. Luxembourg B 124.574 as the Commissaire of the Company.

*Tenth resolution*

The shareholders resolve to appoint the following persons as members of the Company's Supervisory Board until the Annual General Meeting of the Company to be held in the year 2010:

1. Mister Jean-Marie Billiotte, date and place of birth: 22 May 1956, Vittel, address: 75, Harrington Gardens, London SW74JE, United Kingdom, profession: scientist;

2. Mister Jean-Michel Broun, date and place of birth: 12 May, 1959, Troyes, Aube, address: Ducat Place II, Ul Gasheka No 7, 123056, Moscow Russia, profession: Partner at BVCP;

3. Mister Bojan Ivanovic, date and place of birth: 25 September 1975, Belgrade, Serbia, address: Ducat Place II, Ul Gasheka No 7, 123056, Moscow Russia, profession: employee of BVCP;

4. Mister Petr Nikitin, date and place of birth: 2 March 1959, USSR, Russian Federation, Groznii, address: Ul. Kargopol'skaya, Building 10, App. 287, Moscow 127562, Russia, profession: scientist; and

5. Mister Daniel Bernard, date and place of birth: 18 February 1946, Le Cateau Cambresis, address: 14, rue de Marignan, 75008 Paris, France, profession: investor and board member of Saint Gobain.

*Eleventh resolution*

The shareholders resolve to appoint the following persons as members of the Company's Management Board until the Annual General Meeting of the Company to be held in the year 2010:

1. Mister Jean-Patrick Voisin, date and place of birth: 30 March 1953, Courbevoie, address: 140, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS, profession: manager of Magnisense S.à r.l.;

2. Mister Keimpe Wisse Reitsma, date and place of birth: 12 June 1956, Leiden, Netherlands, address: 58, rue Charles Martel, Luxembourg, L-2134, profession: employee of Maitland Luxembourg S.A., and

3. Misses Kathryn Bergkoetter, date and place of birth: 25 March 1964, Illinois, U.S.A., address: 58, rue Charles Martel, Luxembourg, L-2134, profession: employee of Maitland Luxembourg S.A.

*Twelfth resolution*

The shareholders resolve to terminate the Investment and Shareholders Agreement, relating to the Company, dated 30 May 2006.

*Thirteenth resolution*

The shareholders resolve to authorize the Management Board to issue warrants to Normafin S.à r.l., the terms of which warrants will entitle Normafin S.à r.l to subscribe for 2,000 shares in the Company at a price of EUR 85 per share, for a period expiring on 31 December 2011.

*Transitory provision*

The first Annual General Meeting shall be held in 2010.

Whereof, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) MIRA CETI LTD, une société à responsabilité limitée, incorporée et gouvernée par les lois des Bermudes, dont le siège social se situe à Milner House, 18, Parliament Street, Hamilton HM12 Bermudes, enregistrée au Registre du Commerce des Bermudes sous le numéro 33589;

2) PROVESTIS SAS, une "société par actions simplifiée", gouvernée par les lois Françaises, dont le siège social est au 14, rue de Marignan, Paris, enregistrée au Registre du Commerce de Versailles sous le numéro 479 041 824;

3) NORMAFIN S.à r.l., une société gouvernée par les lois Françaises, dont le siège social est au 29 rue des Gravilliers, 75008 Paris, France, et enregistrée sous le numéro 485 137 202 au Registre du Commerce de Paris;

4) GERMEX LTD, une société gouvernée par les lois des Iles Cayman, dont le siège social est au 1 Windward, 2<sup>nd</sup> floor, Regatta Office Park, KY-Grand Cayman, et enregistrée sous le numéro CC 167624 au Registre des Sociétés des Iles Cayman;

5) MICHEL FEDOROFF, domicilié au 74, Boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco; et

6) JACQUES WENIG, domicilié au 24, Avenue de Suffren, 75015 Paris, France;

7) ALSTONIA INVESTMENTS LIMITED, une "limited Company", constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, Mill Mall, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre du Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 189185.

Tous actionnaires et ici représentés par Monsieur Keimpe Reitsma, employé privé, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu de procurations données les 9, 13, 16, et 20 juillet 2009.

Les copies desdites procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Mangisense", R.C.B. Numéro B 122.697, ayant son siège social à Luxembourg, transférée des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 186 du 15 février 2007.

- Le capital social de la société est fixé à EUR 61.253,50 (soixante et un mille deux cent cinquante-trois euros et cinquante cents), représenté par 82.775 (quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,74 (soixante-quatorze cents) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Approbation des Comptes de Gestion, pour le trimestre se terminant le 31 mars 2009, voir annexe ci-jointe marquée "A";

2. Emission, contre espèces, de 417 parts sociales de la Société à Normafin Sàrl et 2.115 parts sociales de la Société à Alstonia Investments Ltd, ces deux émissions étant à un prix d'achat de EUR 80,- par part sociale;

3. Transformation de la Société en une Société Anonyme;

4. Refonte complète des Statuts de la Société, voir annexe marquée "B";

5. Fixer le nombre de membres du Conseil de Surveillance à 5;

6. Fixer le nombre de membres du Conseil de Gérance à 3;

7. Fixer le nombre de Commissaires à 1;

8. Décider du terme de la charge des membres du Conseil de Surveillance, du Conseil de Gérance et du Commissaire aux Comptes à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra à Luxembourg;

9. Nomination de Crown Corporate Services en tant que Commissaire de la Société;

10. Nomination de Jean-Marie Billiotte, Jean-Michel Broun, Bojan Ivanovic, Petr Nikitin et Daniel Bernard en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société;

11. Nomination de Jean-Patrick Voisin, Keimpe Wisse Reitsma et Kathryn Bergkoetter en tant que membres du Conseil de Gérance;

12. Résiliation du Contrat d'Investissement et des Actionnaires concernant la Société, conclu le 30 mai 2006; et

13. Donner autorisation au Conseil de Gérance à émettre des garanties à Normafin Sàrl, dont les termes donneront droit à Normafin Sàrl de souscrire à 2.000 actions de la Société au prix de EUR 85 par action, pour une période expirant le 31 décembre 2011.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Les associés approuvent les Comptes de Gestion, pour le trimestre se terminant le 31 mars 2009, voir annexe ci-jointe marquée "A".

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille huit cent soixante-treize euros et soixante-huit cents (EUR 1.873,68) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille deux cent cinquante-trois euros et cinquante cents (EUR 61.253,50) à soixante-trois mille cent vingt-sept euros et dix-huit cents (EUR 63.127,18) par la création et l'émission de deux mille cinq cent trente-deux (2.532) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de soixante-quatorze cents d'euro (EUR 0,74) chacune, ensemble avec une prime d'émission de deux cent mille six cent quatre-vingt-six euros et trente-deux cents (EUR 200.686,32).

*Souscription et Paiement*

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

- quatre cent dix-sept (417) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de soixante-quatorze cents d'euro (EUR 0,74) chacune, par Normafin Sàrl ensemble avec une prime d'émission de trente-trois mille cinquante et un euros et quarante-deux cents (EUR 33.051,42) et paiement intégral en espèces pour un montant de trente-trois mille trois cent soixante euros (EUR 33.360);

- deux mille cent quinze (2.115) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de soixante-quatorze cents d'euro (EUR 0,74) chacune, par Alstonia Investments Limited, ensemble avec une prime d'émission de cent soixante-sept mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 167.634,90) et paiement intégral en espèces pour un montant de cent soixante-neuf mille deux cents euros (EUR 169.200,-).

Il a été prouvé par des justificatifs au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux cent deux mille cinq cent soixante euros (EUR 202.560,-) est désormais disponible sur le compte de la Société.

Les deux mille cinq cent trente-deux (2.532) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par les associés.

*Troisième résolution*

Les associés décident de transformer la Société en une Société Anonyme.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède il est procédé à une refonte complète des Statuts de la Société, voir annexe marquée "B", lesquels Statuts, signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'activité aussi bien que la raison d'être de la Société demeurent inchangées. Il résulte du rapport établi par Crown Audit, commissaires aux comptes à Luxembourg, en date du 30 juin 2009, que la Société a été évaluée au 31 mars 2009 à EUR 4.407.026.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

Sur la base de notre révision, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous conduire à croire que les Comptes Intérimaires ne reflètent pas une situation comptable véritable et juste dans tous les aspects matériels en conformité avec la loi Luxembourgeoise.

Nous n'avons pas de commentaire supplémentaire à faire sur la valeur des parts sociales de la Société au 31 mars 2009, dont le montant est au moins égal à la somme du capital social en circulation de EUR 61.254 (représenté par 82.775 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,74 chacune), une prime d'émission de EUR 6.301.858 et des pertes accumulées de EUR 1.956.086.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de fixer le nombre des membres du Conseil de Surveillance à cinq.

*Sixième résolution*

Les associés décident de fixer le nombre des membres du Conseil de Gérance à trois.

*Septième résolution*

Les associés décident de fixer le nombre de Commissaires à un.

*Huitième résolution*

Les associés décident de fixer le terme de la charge des membres du Conseil de Surveillance, du Conseil de Gérance et du Commissaire aux Comptes à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra à Luxembourg.

*Neuvième résolution*

Les associés décident de nommer Crown Corporate Services, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.574, en tant que Commissaire de la Société.

*Dixième résolution*

Les associés décident d'appeler les personnes suivantes aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société devant se tenir en 2010:

1. Monsieur Jean-Marie Billiotte, né à Vittel le 22 mai 1956, Vittel, domicilié au 75, Harrington Gardens, Londres SW74JE, Royaume-Uni, profession: scientifique;
2. Monsieur Jean-Michel Broun, né à Troye (Aube) le 12 mai 1959, domicilié Ducat Place II, Ul. Gasheka No 7, 123056, Moscou, Russie, profession: Associé chez BVCP;
3. Monsieur Bojan Ivanovic, né le 25 septembre 1975 à Belgrade, Serbie, domicilié Ducat Place II, Ul. Gasheka No 7, 123056, Moscou, Russie, profession: employé de BVCP;
4. Monsieur Petr Nikitin, né le 2 mars 1959 en ex-URSS, Fédération de Russie, à Groznii, domicilié Ul. Kargopolskaya, Bâtiment 10, App. 287, Moscou 127562, Russie, profession: scientifique;
5. Monsieur Daniel Bernard, né le 18 février 1946 à Le Cateau Cambresis, domicilié 14, rue de Marignan, 75008 Paris, France, profession: investisseur et membre du conseil d'administration de Saint Gobain.

*Onzième résolution*

Les associés décident d'appeler les personnes suivantes aux fonctions de membre du Conseil de Gérance de la Société jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société devant se tenir en 2010:

1. Monsieur Jean-Patrick Voisin, né le 30 mars 1953 à Courbevoie, domicilié au 140, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, profession: gérant de Magnisense Sàrl;
2. Monsieur Keimpe Wisse Reitsma, né le 12 juin 1956 à Leiden, Pays-Bas, domicilié au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, profession: employé de Maitland Luxembourg S.A., et
3. Madame Kathryn Bergkoetter, née le 25 mars 1964 en Illinois, aux Etats-Unis, domiciliée 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, profession: employée de Maitland Luxembourg S.A.

*Douzième résolution*

Les associés décident de résilier le Contrat d'Investissement et des Actionnaires concernant la Société, conclu le 30 mai 2006.

*Treizième résolution*

Les associés autorisent le Conseil de Gérance à émettre des garanties à Normafin Sàrl, dont les termes donneront droit à Normafin Sàrl de souscrire à 2.000 actions de la Société au prix de EUR 85 par action, pour une période expirant le 31 décembre 2011.

*Disposition transitoire*

La première Assemblée Générale se tiendra en 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Reitsma et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29824. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009111356/306.

(090134135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

### **Magnisense, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.697.

## **Chapter I. Interpretation, Status and Name, Registered office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares**

**1. Art. 1. Interpretation.** In these Articles, the words standing in the first column of the following table shall bear the meanings set opposite to them respectively in the second column thereof, if not inconsistent with the subject or context:

"Affiliate" Means any person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, is controlled by or is under common control with the subject person.

"Annual General Meeting" The Annual General meeting required to be held according to Article 11.

"Articles" These Articles of Incorporation as amended from time to time.

"Business Day" A day (other than Saturday or Sunday) on which banks generally are open in Luxembourg for a full range of business.

"Company" Magnisense S.A.

"Control" Includes the correlative meaning of the terms "controlled by" and "under common control with", and shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Shareholder, whether through ownership or voting securities, by contract or otherwise.

"Extraordinary General Meeting" A General meeting called to perform any action referred to in Article 13.

"Fedoroff" Means Mr Michel Fedoroff with professional address at 74, Boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco.

"General Meeting" A duly convened General Meeting of Shareholders, including an Annual General Meeting.

"Law" The Law of 10 August 1915 governing commercial companies and any modification and re-enactment thereof for the time being in force.

"Management Board" The management board of the Company as referred to in Article 15.

"Member" A member of the Management Board.

"Mémorial" The Mémorial Recueil Special des Sociétés et Associations.

"MiraCeti" Means the limited liability company organized and registered under the laws of the Island of Bermuda, with registered office at Milner House, 19, Parliament Street, Hamilton HM12 Bermuda, registered at the Commercial Register of Bermuda under the number 33.589.

"Non-Shareholder" Any person who, at the time of adoption of these Articles, is not a Shareholder.

"Permitted Transferee" Means (a) with respect to all Shareholders, any Affiliate of such Shareholder; (b) with respect to MiraCeti; any Affiliate of MiraCeti and The Baring Vostok Private Equity Fund or their Affiliates, and (c) with respect to Fedoroff or his assignees, any legal entity wholly owned by him.

"Register" The Register of the Shareholders of the Company.

"Shares" The ordinary shares of the Company.

"Shareholder(s)" Any person(s) who for the time being is a registered holder of Shares in the Company.

"Supervisory Board" The supervisory board of the Company as referred to Article 14.

"The Baring Vostok Private Equity Fund" Means the Baring Vostok Private Equity Fund L.P.1, Baring Vostok Private Equity Fund L.P.2, Baring Vostok Private Equity Fund L.P.3 and Baring Vostok Fund Co-Investment L.P., each a limited partnership organised and existing for the purposes of making investments in the Russian Federation and each having a registered address at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD Guernsey

**2. Art. 2. Status and Name.** There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called "Magnisense" ("the Company").

### **3. Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Members of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

3.2 The Management Board may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

3.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Management Board or by declaration of a person duly authorised by the Management Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

### **4. Art. 4. Objects.**

4.1 The objects of the company are to conduct the following activities:

4.1.1 To carry on the business of acquiring, selling, managing and developing interests in various assets including intellectual property rights.

4.1.2 To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever (without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies), in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the company.

4.1.3 To acquire negotiable or non negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise.

4.1.4 The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

4.1.5 To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

4.2 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

4.3 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

**5. Art. 5. Duration.** Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

### **6. Art. 6. Capital.**

6.1 The Company has an issued capital of sixty three thousand one hundred and twenty seven Euro and eighteen cents (EUR 63,127.18) divided into eighty five thousand three hundred and seven (85,307) Shares having a par value of seventy-four Euro cents (EUR 0.74) each, which have been fully paid up in cash.

6.2 The Company shall have an authorised capital of one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into one million three hundred and fifty one thousand three hundred and fifty one (1,351,351) Shares having a par value of seventy-four Euro cents (EUR 0.74) each.

6.3 Eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500) of the authorised share capital shall be reserved for the issue of up to a maximum of twenty five thousand (25,000) Shares upon the exercise of warrants issued by the Company pursuant to Article 8. Payment of the issue price of the Shares issued pursuant to the exercise of such warrants shall be made in cash pursuant to the warrant instrument terms.

### **7. Art. 7. Changes in share capital.**

7.1 Subject to Article 6.3 above and the pre-emption right of Shareholders as set forth in Article 10.2, the Management Board is hereby authorised, on such terms and conditions as it may determine, to issue further Shares, including any right to subscribe for, or to convert any securities into Shares in the Company, so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the Mémorial. The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting from time to time. For avoidance of doubt no pre-emptive subscription rights are reserved for existing Shareholders where Shares are issued to warrant holders as envisaged in Article 6.3.

7.2 The Management Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for Shares under Article 7.1 including the issue of Shares as ordinary or repurchaseable Shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the Law, including by the issue of Shares upon

the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid Shares to Shareholders in lieu of dividends.

7.3 When the Management Board authorises the issuance of additional Shares in terms of the above Articles, it shall be obliged to take steps to amend Article 6 in order to record this increase in issued Shares and the Management Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

7.4 When the Management Board issues repurchaseable Shares, it shall ensure that the amendments to Article 6 shall include provisions relating to the repurchaseable rights attaching to such Shares and the conditions for their repurchase.

7.5 The authorised capital may be increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

#### **8. Art. 8. Warrants.**

8.1 The Company shall issue certificates of entitlement to new Shares ("Warrants") to be issued to such Shareholders named in and according to the provisions of, and in the form or substantially in the form set out in the schedule of, a warrant instrument to be issued by the Company and approved by the Shareholders in a General Meeting.

8.2 The Warrants are transferable in whole or in part to any person who is a Permitted Transferee but may not be transferred to any other person (and any purported transfer of a Warrant in breach of this restriction shall cause the entitlement represented by such Warrant to lapse).

#### **9 Art. 9. Shares.**

9.1 Shares in the Company shall be in registered form.

9.2 Shares may be issued, at the option of the intended holder, in certificates representing single Shares or two or more Shares.

9.3 Share certificates shall be issued in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Management Board shall determine. Except as provided in Article 9.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Management Board and subject to such conditions as the Management Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Members or by one Member and one officer with due authority from the Management Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Member.

9.4 Where part only of the Shares comprised in a certificate for registered Shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such Shares issued in lieu without charge.

9.5 The registered holder of any registered Share shall be the owner of such Share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such Share on the part of any other person.

9.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered Shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such Shares.

9.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered Shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any Share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the Shares.

9.8 The Register may be closed during such time as the Management Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty Business Days in each year.

9.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by Shareholders between 10h00 and 12h00 on any Business Day.

9.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same Shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the Law.

#### **10. Art. 10. Issuances and Transfer of shares.**

10.1 No new issuance of (other than pursuant to Article 6.3) or transfer of Shares (whether by sale, assignment, pledge, mortgage, gift or any other disposition whatsoever) and whether by the Company or an existing Shareholder shall be made except in accordance with the following:

10.2 Any issuance of or transfer of Shares shall be subject to a right of pre-emption of the existing Shareholders to be exercised within thirty (30) calendar days following the date of notice with regard to such proposed issuance or transfer.

10.3 Any issuance of or transfer of Shares to any Non-Shareholder, shall require the prior written consent of Shareholders holding seventy-five percent or more of the issued share capital of the Company.

10.4 No Shareholder shall without the prior written consent of all other Shareholders mortgage (whether by way of fixed or floating charge), pledge or otherwise encumber any Shares of the Company held by such Shareholder.

10.5 If at any time (i) any Non-Shareholder offers to acquire all or substantially all of the assets or business of the Company or all of the outstanding Shares of the Company, by merger, sale of assets or otherwise and (ii) Shareholders holding seventy-five percent or more of the issued share capital of the Company consent in writing ("Drag-Along Initia-

tors"), then all of the Shareholders shall be obligated to (a) vote all of his, her or its Shares in favor of such transaction, to the extent any such vote is required for the consummation of such transaction, (b) sell, transfer or exchange all of his, her or its Shares in connection with such transaction on the same terms as those consented to by the Drag-Along Initiators (with appropriate adjustment to reflect the conversion of convertible securities and the preference and priorities of any preferred stock), and (c) execute and deliver such instruments of conveyance and transfer and take such other action, including executing any purchase agreement, merger agreement, indemnity agreement, escrow agreement or related documents, as may be reasonably required by the Company in order to carry out the terms and provisions of this Article 10.5. If a Shareholder fails or refuses to vote or sell his, her or its Shares as required by, or votes his, her or its Shares in contravention of this Article 10.5, then such Shareholder hereby grants to any Member an irrevocable proxy, coupled with an interest, to vote such Shares in accordance with this Article 10.5, and hereby appoints the said Member and his, her or its attorney-in-fact, to sell such Shares in accordance with the terms of this Article 10.5. At the closing of such transaction, all Shareholders shall deliver, against receipt of the consideration payable in such transaction, certificates representing the Shares and sign any such Share transfer form as required by the Law to effect the said transfer. In the event that any Shareholder fails or refuses to comply with the provisions of this Article 10.5, the Company, the Drag-Along Initiators and the purchaser in such transaction, at their option, may elect to proceed with such transaction notwithstanding such failure or refusal and, in such event and upon tender of the specified consideration to any such Shareholder, the rights of any such Shareholder with respect to the Shares of such Shareholder shall cease. The remaining provisions of Article 10 shall not apply in the event of a transaction subject to this Article 10.5.

10.6 Notwithstanding the foregoing, Shares may be transferred at any time by a Shareholder to such Shareholders Permitted Transferee. The Management Board shall be responsible, in its absolute discretion, for determining if a transferee is a Permitted Transferee.

10.7 The Management Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered Shares, and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Management Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

10.7.1 has been executed or given in circumstances indicating that the Shareholder concerned had not acted of his own volition; or

10.7.2 reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

10.7.3 reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

10.8 The transfer of registered Shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Management Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered Shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such Shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Management Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the Shares.

10.9 Any person becoming entitled to Shares in consequence of the death or bankruptcy ("faillite") of any Shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Management Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such Shares or may, subject to these Articles, transfer such Shares. Where joint holders are registered holders of a Share or Shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the Register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said Share or Shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders. The pre-emption right set forth in Article 10.2 shall not apply to transfers of Shares pursuant to this Article 10.9.

10.10 The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any Share.

10.11 The Management Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present Article 10.

## **Chapter II. Administration and Supervision**

### **11. Art. 11. General meetings of shareholders.**

11.1 The Annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, on the 30<sup>th</sup> in the month of April each year at 10h00. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Management Board, exceptional circumstances so require.

11.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Management Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

11.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

11.3.1 either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where Shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered Shareholders, at their last known address of record, at least 14 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

11.3.2 alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered Shareholders, at their last known address of record, at least 14 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

11.4 The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of Shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

11.5 The non receipt of a notice of General Meeting sent to addresses of Shareholders recorded in the Register by any person entitled to receive such notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

11.6 Where all the Shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

11.7 All General and Extraordinary General Meetings shall be conducted as follows:

11.7.1 General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice Chairman of the Management Board (the "Chairman" or "Vice Chairman" respectively) of the Company or, failing them, by a Member appointed by the Management Board. In the event that no Member is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of Shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Management Board and shall be set forth in the convening notice.

11.7.2 The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a Shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any Shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record:

- (a) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all Shareholders;
- (b) the number of Shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- (c) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

11.7.3 Only if a majority of Shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those Shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

11.8 The Management Board shall prescribe the conditions to be met by Shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the Shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings.

11.9 Every Shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a Shareholder. A corporate Shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

11.10 Every Shareholder shall have the right to one vote for every Share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of Shareholders present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of Shareholders, which shall require the unanimous consent of all Shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds (2/3rds) of Shareholders present or represented.

**12. Art. 12. Powers of General Meetings.** Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

**13. Art. 13. Extraordinary General Meeting.** A General Meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by the Law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by the Law, is referred to in these Articles as an "Extraordinary General Meeting". Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 11.3 and 11.10 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

### Chapter III. Supervisory Board and Management Board

#### 14. Art. 14. Supervisory Board.

14.1 Unless and until otherwise determined by Shareholders at an Extraordinary General Meeting, the Company shall be managed by a Management Board, under the supervision of a Supervisory Board, in accordance with the provisions of this Article 14 and Article 60bis-1 to article 60bis-19 of the Law.

14.2 Following a period of two years from the adoption of these Articles during which time the initial Supervisory Board of the Company, as appointed at the adoption of these Articles, shall hold office, a new Supervisory Board of the Company shall be nominated consisting of five (5) members who shall be nominated by the Shareholders on the basis of cumulative voting. The General Meeting of the Shareholders shall appoint the Supervisory Board based on the Shareholders nominations and fill any vacancy caused by the removal, resignation or death of their respective appointees. The number, the duration of their mandate and the remuneration of the members of the Supervisory Board shall be determined by a vote exceeding two thirds (2/3rds) of the total issued share capital. The Supervisory Board may adopt Rules of Procedure authorised by the General Meeting of the Shareholders.

14.3 The Supervisory Board appoints from among its members a chairman of the Supervisory Board ("Chairman") and one or more deputy chairmen.

14.4 The Chairman of the Supervisory Board shall preside at meetings of the Supervisory Board and the General Meetings of the Shareholders. In his absence a deputy chairman of the Supervisory Board takes his place.

14.5 The Supervisory Board convenes whenever required by the Company's affairs, at least, however, three times per year. The meetings shall be called by the Chairman of the Supervisory Board or two members of the Supervisory Board. Furthermore, the Supervisory Board shall be convened if so requested by one member of the Supervisory Board.

14.6 The meetings of the Supervisory Board shall be held at the location and the time indicated in the convening notice.

14.7 Except for urgencies the meetings of the Supervisory Board shall be notified in writing at least two (2) days in advance. A convening notice may be dispensed with if all members of the Supervisory Board consent thereto.

14.8 The meetings of the Supervisory Board and its committees may be held by using means of telecommunication (e.g. video conference or telephone facilities) or individual members may attend by using such means of telecommunication.

14.9 In urgent circumstances the Supervisory Board members may cast their vote on items of the agenda in writing, by telefax or telephone; in the latter case a confirmation in writing is required.

14.10 Each Supervisory Board member prevented from attending a meeting can mandate another member of the Supervisory Board in writing to represent him.

14.11 The validity of deliberations made or resolutions passed by the Supervisory Board is subject to a majority of the Supervisory Board members being present, or represented or Supervisory Board members non-present having cast their vote on items of the agenda in writing, by telefax, or telephone thus constituting, if necessary, together with the present or represented members a majority of the Supervisory Board and this is recorded in accordance with section 14.13 of this Article 14.

14.12 The resolutions of the Supervisory Board are passed by simple majority. In the event of a parity of votes among the Supervisory Board members, the Chairman of the Supervisory Board shall not have an additional decisive vote.

14.13 The resolutions passed by the Supervisory Board shall be recorded in minutes to be signed by at least two members of the Supervisory Board present at the respective meeting. Minutes signed individually put together establish valid and binding minutes.

14.14 Resolutions signed by all members of the Supervisory Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

14.15 Copies or extracts of such minutes to be submitted in court or elsewhere are signed by the Chairman of the Supervisory Board or two of its members.

14.16 The supervision and monitoring of the management of the Company by the Management Board is incumbent on the Supervisory Board, which may not interfere with such management.

14.17 The Supervisory Board may, from its midst, constitute committees whose functions and powers are stipulated in Rules of Procedure for the respective committee. To the extent permitted by the Law decision making powers of the Supervisory Board may be transferred to such committees. The provisions of sections 14.6 and 14.13 of this Article apply mutatis mutandis.

#### 15. Art. 15. Management Board.

15.1 The Management Board of the Company shall be composed of at least three (3) members. The Management Board shall be appointed by the Supervisory Board which determines the number, the duration of their mandate and the remuneration of the members of the Management Board. The Management Board may adopt Rules of Procedure authorised by the Supervisory Board.

15.2 The Management Board appoints, from among its members a chairman of the Management Board ("Chairman").

15.3 The Chairman of the Management Board shall preside at meetings of the Management Board. In his absence the longest serving member of the Management Board takes his place.

15.4 The Management Board convenes whenever required by the Company's affairs. The meetings shall be called by the Chairman of the Management Board or, in his absence, by the longest serving member of the Management Board. Furthermore, the Management Board shall be convened if so requested by one member of the Management Board.

15.5 The meetings of the Management Board shall be held at the location and the time indicated in the convening notice. The Management Board shall meet at least three (3) times per year at a location and time indicated in the convening notice.

15.6 Except for urgencies, the Management Board shall be notified in writing by a convening notice at least 2 days in advance of the meetings. However, a convening notice may be waived by the Management Board if all members of the Management Board consent thereto and if such consent is recorded in the minutes in accordance with section 15.11 of this Article.

15.7 In urgent circumstances the members of the Management Board may cast their vote on items of the agenda in writing, by telefax or telephone; in the latter case a confirmation in writing is required.

15.8 Each member of the Management Board prevented from attending a meeting can mandate another member of the Management Board member in writing to represent him.

15.9 The validity of deliberations made or resolutions passed by the Management Board is subject to a majority of the members of the Management Board being present, or represented or members of the Management Board non-present having cast their vote on items of the agenda in writing, by telefax or telephone thus constituting, if necessary, together with the present or represented members a majority of the Management Board and this is recorded in accordance with section 15.11 of this Article.

15.10 The resolutions of the Management Board are passed by simple majority. In the event of a parity of the votes the vote of the Chairman of the Management Board shall decide.

15.11 The resolutions passed by the Management Board shall be recorded in minutes to be signed by at least two members of the Management Board present at the respective meeting. Minutes signed individually put together establish valid and binding minutes.

15.12 Resolutions signed by all members of the Management Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

15.13 The Management Board reports at least every three (3) months in writing to the Supervisory Board.

15.14 Copies or extracts of such minutes to be submitted in court or elsewhere are signed by the Chairman of the Management Board or two of its members.

#### **16. Art. 16. Powers of the Management Board.**

16.1 The management of the Company is incumbent on the Management Board and for this it has the most extensive powers to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company. Its competence extends to all legal acts which are not, expressly by the Law or these Articles, the prerogative of the General Meeting or the Supervisory Board.

16.2 The Company shall, in the context of the daily management, be represented by two persons who have either, in accordance with section 16.1 of this Article, been appointed as members of the Management Board, or are authorised to represent the Company by virtue of a power of attorney granted to them.

16.3 The Company may, in specific cases, be represented by one person alone provided two individuals authorised in accordance with section 16.2 of this Article have issued a power of attorney in that person's favour.

16.4 In transactions beyond the scope of the daily management the Company is represented jointly by two members of the Management Board.

#### **17. Art. 17. Invalidity and Liability towards third parties.**

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Members of the Management Board or Supervisory Board or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

17.2 Any Member of the Management Board or Supervisory Board or officer who is a director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any Member of the Management Board or Supervisory Board or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Member or officer shall make known to the Management Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Member's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

**18. Art. 18. Signature.** The Company will be bound by the joint signatures of any two members of the Management Board or by the joint signatures of a member of the Management Board and a person to whom authority has been delegated by the Management Board or by the joint signatures of any two persons to whom authority has been delegated by the Management Board.

**19 Art. 19. Indemnity and Responsibility.**

19.1 Subject to Article 19.3, every Member and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Management Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Member, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Member, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Member, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3 to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2 Subject to Article 19.3, no Member, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Member, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Management Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy ("faillite"), insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3 A Member shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

19.3.1 to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

19.3.2 to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Member did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Member and unless the Member notifies the breach to the next General Meeting.

19.4 Should any part of Article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

**20. Art. 20. Commissaire.**

20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a "réviseur d'entreprises" to be appointed by the General Meeting from the members of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises".

**21. Art. 21. Remuneration of Members and Commissaire.** The General Meeting may allocate to the Members and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

**Chapter IV. Financial year, Financial statements, Appropriation of profits**

**22. Art. 22. Financial year.** The financial year of the Company shall commence on 1 January in each year and end on the last day of December of the same year.

**23 Art. 23. Financial statements.**

23.1 The Management Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.



#### **24 Art. 24. Adoption of accounts.**

24.1 The Annual General Meeting shall be presented with reports by the Members and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the Members and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Members and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

#### **25 Art. 25. Appropriation of profits.**

25.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the Annual General Meeting upon proposal by the Management Board.

25.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Management Board. The General Meeting may authorise the Management Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law.

**26. Art. 26. Interim dividends.** Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

### **Chapter V. Dissolution and Liquidation**

**27. Art. 27. Dissolution.** The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid up and non redeemed amount of the Shares. The balance shall be allocated equally between all the Shares.

### **Chapter VI. General**

**28. Art. 28. Applicable Law.** Save as otherwise stated in these Articles, the Law shall apply.

**29. Art. 29. Prevailing version.** In the event of a conflict between the English and French version of these Articles of Incorporation the English version shall prevail.

### **Traduction française du texte qui précède:**

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Interprétation, Statuts et Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital et Actions**

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Interprétation.** Dans les présents Statuts, les mots indiqués dans la première colonne de la table suivante ont le sens décrit en face d'eux respectivement dans la deuxième colonne, sauf contradictions avec le sujet ou le texte:

"Affilié" Signifie toute personne qui, directement, ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec la personne du sujet.

"Assemblée Générale Annuelle" L'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir conformément à l'Article 11.

"Statuts" Ces Statuts tels que modifiés de temps en temps.

"Jour Ouvrable" Un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont, en principe, ouvertes à Luxembourg pour toutes les activités.

"Société" Magnisense S.A.

"Contrôle" Inclut le sens corrélatif des termes "contrôlé par" et "sous contrôle commun avec", et signifiera la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de la gestion et des principes d'un Actionnaire, que ce soit par propriété ou par titres auxquels sont attachés un droit de vote, par contrat ou autrement.

"Assemblée Générale Extraordinaire" Une Assemblée Générale convoquée pour accomplir une action prévue à l'Article 13.

"Fedoroff" Signifie M. Michel Fedoroff avec adresse professionnelle au 74, Boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco.

"Assemblée Générale" Une Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée, y compris une Assemblée Générale Annuelle.

"Loi" La Loi du 10 août 1915 gouvernant les sociétés commerciales ainsi que toute modification et remise en vigueur afférente.

"Conseil de Gérance" Le conseil de gérance de la Société tel que décrit dans l'Article 15.

"Membre" Un membre du Conseil de Gérance.

"Mémorial" The Memorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

"MiraCeti" Signifie la société à responsabilité limitée constituée et incorporée selon les lois des Bermudes, dont le siège social est à Milner House, 19, Parliament Street, Hamilton HM12 Bermudes, enregistrée au Registre du Commerce des Bermudes sous le numéro 33.589.

"Non-Actionnaire" Toute personne qui, au moment de l'adoption de ces Statuts, n'est pas Actionnaire.

"Cessionnaire Autorisé" Signifie (a) en ce qui concerne tous les Actionnaires, tout Affilié d'un tel Actionnaire, (b) en ce qui concerne Mira Ceti, tout Affilié de Mira Ceti et de The Baring Vostok Private Equity Fund ou leurs Affiliés, et (c) en ce qui concerne Fedoroff ou ses ayants droit, toute entité juridique entièrement possédée par lui.

"Registre" Le Registre des Actionnaires de la Société.

"Actions" Les actions ordinaires de la Société.

"Actionnaire(s)" Toute personne qui est pour le moment sur le registre des détenteurs d'Actions de la Société.

"Conseil de Surveillance" Le conseil de surveillance de la Société tel que décrit à l'Article 14.

"The Baring Vostok Private Equity Fund" Signifie The Baring Vostok Private Equity Fund L.P.1, Baring Vostok Private Equity Fund L.P.2, Baring Vostok Private Equity Fund L.P.3 et Baring Vostok Fund Co-Investment L.P., chacune une société à responsabilité limitée constituée et existant pour les besoins d'investissements en Fédération de Russie et chacune ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD Guernsey.

**2. Art. 2. Statuts et Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Magnisense" ("la Société").

### **3. Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision des Membres être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision en Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

3.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

3.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil de Gérance ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil de Gérance. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

### **4. Art. 4. Objet.**

4.1 La société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

4.1.1 Elle peut acquérir, vendre, administrer et développer des participations dans différents biens y compris la propriété intellectuelle.

4.1.2 elle peut détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, sous quelque forme que ce soit (tout en restant en dehors du champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding), et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La société peut notamment emprunter et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt ou qui a un intérêt dans la société;

4.1.3 elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement;

4.1.4 elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres;

4.1.5 elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci avant décrits ou reliés à ces objets.

4.2 Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

4.3 La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**5. Art. 5. Durée.** La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'Article 27.

**6. Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-trois mille cent vingt-sept Euro dix-huit cents (EUR 63.127,18) Euro représenté par quatre-vingt cinq mille trois cent sept (85.307) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze centimes d'Euro (EUR 0,74) chacune, entièrement libérées en espèces.

6.2 Le capital autorisé de la Société est établi à un million d'Euro (EUR 1.000.000) représenté par un million trois-cent cinquante et un mille trois-cent cinquante et une (1.351.351) Actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze centimes d'Euro (EUR 0,74) chacune.

6.3 Dix-huit mille cinq cents Euro (EUR 18.500) du capital autorisé seront réservés pour l'émission d'un maximum de vingt-cinq mille (25.000) Actions au regard de l'exercice de garanties émises par la Société conformément à l'Article. Le paiement du prix d'émission des Actions émises conformément à l'exercice de telles garanties sera effectué en espèces conformément aux termes de l'instrument de garantie.

**7. Art. 7. Modifications du Capital Social.**

7.1 Sous condition de l'Article 6.3 ci-dessus et du droit de pré-emption des Actionnaires exposé à l'Article 10.2, le Conseil de Gérance est autorisé par les présents, selon les termes et conditions qu'il fixera, à émettre des Actions supplémentaires, y compris tout droit d'y souscrire, ou de convertir des titres en Actions de la Société, de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces Actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les Actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire. Pour éviter le doute, aucun droit de souscription pré-emptif ne sera réservé aux Actionnaires existants lorsque les Actions seront émises aux détenteurs de garanties comme il a été envisagé à l'Article 6.3.

7.2 Le Conseil de Gérance est également autorisé par les présents, à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'Actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ("la loi"), y compris par l'émission d'Actions résultant de la conversion de bénéfice net de la Société en capital et l'attribution aux actionnaires d'Actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

7.3 Lorsque le Conseil de Gérance autorisera l'émission d'Actions supplémentaires dans le cadre des Articles précités, il sera tenu de faire modifier l'Article 6 des statuts de manière à refléter cette augmentation en Actions émises et le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

7.4 Lorsque le Conseil de Gérance émettra des Actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'Article 6 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces Actions et aux conditions de leur rachat.

7.5 Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par résolution des Actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

**8. Art. 8. Garanties.**

8.1 La Société émettra des certificats de droit aux nouvelles Actions ("Garanties") qui seront émis aux Actionnaires nommés dans, et en accord avec les dispositions de, et dans la forme ou substantiellement dans la forme exposée dans la liste de, un instrument de garantie devant être émis par la Société et approuvé par les Actionnaires en Assemblée Générale.

8.2 Les Garanties sont transférables en totalité ou en partie à toute personne qui est un Cessionnaire Autorisé mais ne peuvent être transférées à aucune autre personne (et tout prétendu transfert d'une Garantie violant cette restriction signifiera la défaillance du droit représenté par cette Garantie).

**9. Art. 9. Actions.**

9.1 Les Actions de la Société sont nominatives.

9.2 Les actions de la société peuvent être émises, au choix du futur propriétaire, en certificats représentatifs d'Actions unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs Actions.

9.3 Les certificats d'Actions seront émis selon les dispositions de la Loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil de Gérance. Excepté dans le cas prévu à l'Article 9.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil de Gérance et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil de Gérance. Dans le cas de co-détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux Membres ou par un Membre et un agent dûment autorisé par le Conseil de Gérance et enregistré comme la Loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas Membre.

9.4 Lorsqu'une partie seulement des Actions représentées par un certificat d'Actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des Actions sera émis en remplacement, sans frais.

9.5 Le détenteur déclaré d'une Action nominative sera le propriétaire de cette Action et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette Action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

9.6 La société considérera la première personne citée parmi les co-détenteurs d'Actions nominatives comme ayant été désignée par les co-détenteurs pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces Actions.

9.7 La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co-détenteurs d'Actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des Actions.

9.8 Le Registre des Actionnaires de la Société ("le Registre") pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil de Gérance jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des Jours Ouvrables à Luxembourg.

9.9 Le Registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les Actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.

9.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit, endommagé ou lacéré, ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions pourra être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la Loi applicable.

#### **10. Art. 10. Emissions et Transfert d'actions.**

10.1 Aucune nouvelle émission de (autre que conformément à l'Article 6.3) ou transfert d'Actions (que ce soit par vente, assignation, promesse, hypothèque, don ou toute autre disposition quelle qu'elle soit) et que ce soit par la Société ou un Actionnaire existant, sera faite en accord avec ce qui suit:

10.2 Toute émission de ou transfert d'Actions sera sujet à ce qu'un droit de pré-emption des Actionnaires existants soit exercé endéans trente (30) jours calendaires suivant la date de notification concernant cette émission ou ce transfert proposés.

10.3 Toute émission de ou transfert d'Actions à tout Non-Actionnaire requerra le consentement préalable et écrit d'Actionnaires détenant soixante-quinze pourcent ou plus du capital émis de la Société.

10.4 Aucun Actionnaire ne pourra, sans le consentement préalable et écrit de tous les autres Actionnaires, hypothéquer (que ce soit par voie de charge fixe ou flottante), promettre ou autrement grever toute Action de la Société détenue par cet Actionnaire.

10.5 Si à quelque moment que ce soit (i) un quelconque tiers Non-Actionnaire de la Société offre d'acquérir l'intégralité ou substantiellement l'intégralité des avoirs ou des affaires de la Société ou l'intégralité des Actions de la Société en circulation, par le biais de fusion, vente d'avoirs ou autrement, et (ii) que des Actionnaires détenant au moins 75% des Actions de la Société alors en circulation y consentent par écrit (les "Initiateurs de Droits de Vente Forcée"), alors tous les Actionnaires seront tenus (a) de voter pour l'intégralité de leurs Actions en faveur de cette transaction, dans la mesure où un tel vote est exigé pour mettre en oeuvre une telle transaction, (b) de vendre, céder ou échanger l'ensemble de ses Actions en rapport avec une telle transaction aux mêmes termes et conditions que ceux consentis par les Initiateurs de Droits de Vente Forcée (avec un ajustement approprié permettant de refléter la conversion des titres convertibles et le privilège et les priorités de tous titres privilégiés), et (c) d'exécuter et livrer les instruments de transfert et de cession et d'accomplir toutes autres actions, y compris l'exécution de tout contrat d'achat, contrat de fusion, convention d'indemnité, contrat de dépôt ou documents pertinents qui y sont rattachés et qui pourraient raisonnablement être exigés par la Société afin de mettre à exécution les termes et les dispositions du présent Article 10.5. Au cas où un Actionnaire manquerait à ou refuserait de voter ou vendre ses Actions ainsi qu'il est requis de le faire ou émet un vote sur ses Actions en contravention avec le présent Article 10.5, cet Actionnaire confère par les présents à n'importe quel Actionnaire de la Société un mandat irrévocable, assujéti d'un intérêt, aux fins d'émettre un vote en relation avec ses Actions conformément au présent Article 10.5, et nomme par les présents ledit Actionnaire et son fondé de pouvoirs, aux fins de vendre ces Actions conformément au présent Article 10.5. A la clôture de cette transaction, tous les Actionnaires procéderont à la livraison, contre réception du prix payable lors d'une telle transaction, des certificats représentant les Actions et à la signature des formulaires de cession des Actions avec tous endossements nécessaires requis par la Loi aux fins d'effectuer ladite cession. Au cas où un quelconque Actionnaire manquerait à ou refuserait de se conformer aux dispositions du présent Article 10.5, la Société, les Initiateurs de Droits de Vente Forcée et l'acheteur dans le cadre de cette transaction pourront, à leur entière discrétion, choisir de procéder à cette transaction nonobstant ce manquement ou ce refus et, dans ce cas et sur offre du prix spécifié à cet Actionnaire, les droits de cet Actionnaire rattachés aux Actions de cet Actionnaire seront déçus. Les autres dispositions de l'Article 10 ne s'appliqueront pas dans le cas d'une transaction conforme à cet Article 10.5.

10.6 Excepté pour ce qui est indiqué ci-dessus, les Actions pourront être cédées à tout moment par un Actionnaire au Cessionnaire Autorisé des Actionnaires. Le Conseil de Gérance aura la responsabilité de déterminer, à sa discrétion absolue, si un cessionnaire est un Cessionnaire Autorisé.

10.7 Le Conseil de Gérance pourra refuser d'accepter ou de donner effet à tout document de transfert d'Actions nominatives de la Société, et pourra refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes, si le Conseil de Gérance, après délibération en bonne et due forme et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

10.7.1 a été exécuté ou donné dans des circonstances indiquant que l'Actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou

10.7.2 reflète ou a été exécutée conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou

10.7.3 reflète ou a été exécuté conformément à un transfert force en vertu des lois d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires.

10.8 Le transfert d'Actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le Registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil de Gérance jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'Actions nominatives resteront au bureau de transfert de la Société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux Actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, par la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil de Gérance exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les Actions.

10.9 Toute personne ayant droit à des Actions suite au décès ou à l'insolvabilité (faillite) d'un Actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet Article ou selon son titre, comme le Conseil de Gérance le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces Actions ou pourra, sous réserve de ces Articles, céder ces Actions. Lorsque des co-détenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs Actions, dans le cas du décès de l'un des co-détenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le Registre à la demande du successeur légal du co-proprétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les co-détenteurs subsistant seront, pour les fins de la Société, le ou les propriétaires de l'Action ou des Actions et la Société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout co-détenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant de ces co-détenteurs. Le droit de pré-emption exposé dans l'Article 10.2 ne s'appliquera pas aux cessions d'Actions conformes à cet Article 10.9.

10.10 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou de tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une Action.

10.11 Le Conseil de Gérance peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent Article 10.

## Chapitre II. Administration et Surveillance

### 11 Art. 11. Assemblées Générales des Actionnaires.

11.1 L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit, conformément à la Loi, le trentième jour du mois d'Avril chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour suivant à la même heure. L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

11.2 Toutes les Assemblées Générales se tiendront soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil de Gérance ou le Commissaire (comme indiqué à l'Article 20).

11.3 Les convocations aux Assemblées Générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les Actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les Actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins quatorze jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront seulement envoyées, au choix de la Société, par lettre recommandée à tous les Actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins quatorze jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

11.4 L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire indiquera également les modifications de Statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des Actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

11.5 La non-réception de convocations à une Assemblée Générale envoyées aux adresses des Actionnaires inscrits dans le Registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

11.6 Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

11.7 Toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires seront conduites comme suit:

11.7.1 Les Assemblées Générales Ordinaires et extraordinaires seront présidées par le Président ou un Vice Président du Conseil de Gérance (le "Président" ou le "Vice Président" respectivement) de la Société ou, à défaut, par un Membre désigné par le Conseil de Gérance. Au cas où aucun Membre n'est présent à l'assemblée, le Président de l'assemblée sera élu à la majorité par les Actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil de Gérance et seront indiqués dans les avis de convocation.

11.7.2 Les procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être Actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un Actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le Président et le Secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

- (a) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les Actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);
- (b) le nombre des Actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
- (c) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

11.7.3 Seulement dans le cas où une majorité des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les Actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le Président et le Secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, au quorum et à la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

11.8 Le Conseil de Gérance prescrira les conditions qui devront être remplies par les Actionnaires pour prendre part et voter à une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les Actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées.

11.9 Tout Actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, Actionnaire ou non. Une personne morale Actionnaire peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

11.10 Tout Actionnaire aura droit à une voix pour chaque Action qu'il détient dans la Société. Les Résolutions des Assemblées Générales seront prises à la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des Actionnaires, qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les Actionnaires de la Société, les résolutions des Assemblées Générales Extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers (2/3) des voix des Actionnaires présents ou représentés.

**12. Art. 12. Pouvoirs des Assemblées Générales.** Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les Actionnaires. L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

**13 Art. 13. Assemblée Générale Extraordinaire.** Une Assemblée Générale convoquée pour modifier les Statuts ou pour faire un acte requis soit par la Loi soit par les Statuts d'être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la Loi, est désignée dans les présents Statuts par "Assemblée Générale Extraordinaire". Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 11.3 et 11.10 des présents Statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces Statuts peuvent être modifiées par une Assemblée Générale Extraordinaire.

### Chapitre III. Conseil de Surveillance et Conseil de Gérance

#### 14. Art. 14. Conseil de Surveillance.

14.1 A moins que et autrement jusqu'à ce que les Actionnaires le décident en Assemblée Générale Extraordinaire, la Société sera administrée par un Conseil de Gérance, sous la supervision d'un Conseil de Surveillance, en accord avec les dispositions de cet Article 14 et des Articles 60bis-1 à 60bis-19 de la Loi.

14.2 Après une période de deux ans à compter de l'adoption de ces Statuts pendant laquelle le Conseil de Surveillance initial, tel que nommé à l'adoption de ces Statuts, sera en fonction, un nouveau Conseil de Surveillance de la Société sera nommé et formé de cinq (5) membres qui seront nommés par les Actionnaires sur la base d'un vote cumulatif. L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme le Conseil de Surveillance sur la base des nominations des Actionnaires et remplit toute place qui se retrouverait vide à la suite du retrait, de la démission ou du décès de ses nominés respectifs. Le nombre, la durée de leur mandat, et la rémunération des membres du Conseil de surveillance seront fixés par un vote excédant les deux tiers (2/3) de la totalité du capital social en circulation. Le Conseil de Surveillance pourra adopter le Règlement autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.3 Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président du Conseil de Surveillance (le "Président") et un ou plusieurs vice présidents.

14.4 Le Président du Conseil de Surveillance présidera les réunions du Conseil de Surveillance et les Assemblées Générales des Actionnaires. En son absence, un vice président du Conseil de Surveillance le remplacera.

14.5 Le Conseil de Surveillance s'assemblera lorsque cela sera nécessaire pour les affaires de la Société et au moins trois fois par an. Les assemblées seront convoquées par le Président du Conseil de Surveillance ou deux membres du Conseil de surveillance. En plus, le Conseil de Surveillance sera convoqué, si un membre du Conseil de surveillance le demande.

14.6 Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation.

14.7 Sauf pour les cas d'urgence, les réunions du Conseil de Surveillance seront notifiées par écrit au moins deux (2) jours à l'avance. Une convocation peut ne pas être envoyée si tous les membres du Conseil de Surveillance l'acceptent.

14.8 Les réunions du Conseil de Surveillance et de ses comités peuvent se tenir en utilisant les moyens de télécommunication (par exemple, vidéo conférence ou équipement téléphonique) ou les membres individuels peuvent y participer en utilisant ces moyens de télécommunication.

14.9 Dans les situations urgentes, les membres du Conseil de Surveillance peuvent voter sur des points de l'ordre du jour par écrit, télécopieur ou téléphone; dans ce dernier cas, une confirmation écrite est nécessaire.

14.10 Chaque membre du Conseil de Surveillance indisponible au moment d'une réunion peut mandater un autre membre du Conseil de Surveillance par écrit pour le représenter.

14.11 La validité des décisions prises ou des résolutions adoptées par le Conseil de Surveillance est sujette à une majorité de votes des membres du Conseil de Surveillance, présents, représentés ou qui ont pu voter sur les articles de l'ordre du jour par écrit, télécopieur ou téléphone, formant ainsi avec les membres présents ou représentés une majorité du Conseil de Surveillance et cela est enregistré en conformité avec la section 14.13 de cet Article 14.

14.12 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont adoptées par majorité simple. Dans le cas d'une parité de votes parmi les membres du Conseil de Surveillance, le vote du Président du Conseil de Surveillance est décisif.

14.13 Les résolutions adoptées par le Conseil de Surveillance seront enregistrées dans un procès-verbal qui doit être signé au moins par deux membres du Conseil de Surveillance présents à la réunion respective. Les procès-verbaux signés individuellement et mis ensemble forment le procès-verbal valable et obligatoire du point de vue juridique.

14.14 Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront aussi valables et en vigueur que si elles avaient été adoptées à une réunion convoquée et tenue selon les normes. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par courrier, télécopieur ou un autre moyen de communication similaire.

14.15 Les copies ou les extraits des procès-verbaux qui doivent être présentés devant un tribunal ou dans un autre endroit sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou par deux de ses membres.

14.16 Le Conseil de Surveillance a la responsabilité de surveiller et superviser la gestion de la Société par le Conseil de Gérance, mais il ne peut pas intervenir dans cette gestion.

14.17 Le Conseil de Surveillance peut former parmi ses membres des comités dont les fonctions et les pouvoirs sont stipulés dans le Règlement interne pour le comité respectif. Dans la mesure prévue par la Loi, les pouvoirs de décision du Conseil de Surveillance peuvent être transférés à ces comités. Les dispositions des sections 14.6 et 14.13 de cet Article s'appliquent mutatis mutandis.

### **15. Art. 15. Conseil de Gérance.**

15.1 Le Conseil de Gérance de la Société sera formé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Gérance sera nommé par le Conseil de Surveillance qui détermine le nombre, la durée de leur mandat, et la rémunération des membres du Conseil de Gérance. Le Règlement du Conseil de Gérance pourra être autorisé par le Conseil de Surveillance.

15.2 Le Conseil de Gérance nomme parmi ses membres un Président du Conseil de Gérance ("Président").

15.3 Le Président du Conseil de Gérance présidera les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le membre du Conseil de Gérance ayant la plus longue ancienneté le remplacera.

15.4 Le Conseil de Gérance s'assemblera lorsque cela sera nécessaire pour les affaires de la Société. Les assemblées seront convoquées par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par le membre du Conseil de Gérance ayant la plus longue ancienneté. En plus, le Conseil de Gérance sera convoqué si un membre du Conseil de Gérance le demande.

15.5 Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation. Le Conseil de Gérance s'assemblera au moins trois (3) fois par an au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation.

15.6 Sauf pour les cas d'urgence, les réunions du Conseil de Gérance seront notifiées par écrit au moins deux jours à l'avance. Toutefois, le Conseil de Gérance peut renoncer à la convocation si tous les membres du Conseil de Gérance acceptent et si un tel accord est enregistré dans le procès-verbal en vertu de la section 15.11 de cet Article.

15.7 Dans les situations urgentes, les membres du Conseil de Gérance peuvent voter sur des points de l'ordre du jour par écrit, télécopieur ou téléphone; dans ce dernier cas, une confirmation écrite est nécessaire.

15.8 Chaque membre du Conseil de Gérance indisponible au moment d'une réunion peut mandater un autre membre du Conseil de Gérance par écrit pour le représenter.

15.9 La validité des décisions prises ou des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance est sujette à une majorité de votes des membres du Conseil de Gérance, présents, représentés ou qui ont voté sur les articles de l'ordre du jour par écrit, télécopieur ou téléphone, formant ainsi avec les membres présents ou représentés une majorité du Conseil de Gérance et cela est enregistré en conformité avec la section 15.11 de cet Article.

15.10 Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées par majorité simple. Dans le cas d'une parité de votes, le vote du Président du Conseil de Gérance est décisif.

15.11 Les résolutions adoptées par le Conseil de Gérance seront enregistrées dans un procès-verbal qui doit être signé au moins par deux membres du Conseil de Gérance présents à la réunion respective. Les procès-verbaux signés individuellement et mis ensemble forment le procès-verbal valable et obligatoire du point de vue juridique.

15.12 Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront aussi valables et en vigueur que si elles avaient été adoptées à une réunion convoquée et tenue selon les normes. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par courrier, télécopieur ou un autre moyen de communication similaire.

15.13 Le Conseil de Gérance envoie des rapports au Conseil de Surveillance au moins une fois tous les trois (3) mois.

15.14 Les copies ou les extraits des procès-verbaux qui doivent être présentés devant un tribunal ou dans un autre endroit sont signés par le Président du Conseil de Gérance ou par deux de ses membres.

#### **16. Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

16.1 La responsabilité du Conseil de Gérance est la gestion de la Société; pour cela, il a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour porter à bien les objets de la Société. Ses compétences s'étendent à tous les actes juridiques qui ne relèvent pas, selon la Loi ou ces Statuts, de la compétence de l'Assemblée Générale ou du Conseil de Surveillance.

16.2 Dans le contexte de la gestion journalière, la Société sera représentée par deux personnes qui, selon la section 16.1 de cet Article, ont soit été nommées membres du Conseil de Gérance soit ont été autorisées à représenter la Société en vertu d'une procuration.

16.3 Dans des cas spécifiques, la Société peut être représentée par une seule personne, à condition que deux personnes autorisées selon la section 16.2 de cet Article aient émis une procuration en faveur de cette personne.

16.4 Dans les transactions qui ne rentrent pas dans le cadre de la gestion journalière, la Société est représentée conjointement par deux membres du Conseil de Gérance.

#### **17. Art. 17. Invalidité et responsabilités envers des tiers.**

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Membres du Conseil de Gérance ou du Conseil de Surveillance ou agents de la société ont des intérêts dans, ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

17.2 Tout Membre du Conseil de Gérance ou du Conseil de Surveillance qui serait administrateur, agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

17.3 Au cas où un Membre du Conseil de Gérance ou du Conseil de Surveillance ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Membre ou agent devra avertir le Conseil de Gérance de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou voter à propos de cette transaction; cette transaction et l'intérêt du Membre ou de l'agent dans cette transaction seront portés devant la prochaine assemblée générale.

**18. Art. 18. Signature.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou par la signature conjointe d'un membre du Conseil de Gérance et d'une personne à qui le Conseil de Gérance aura donné pouvoir de ce faire, ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le Conseil de Gérance aura donné pouvoir de ce faire.

#### **19. Art. 19. Indemnités et Responsabilité.**

19.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 19.3, chaque Membre et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société contre, et le devoir du Conseil de Gérance sera de les payer des fonds de la société, tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un Membre, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir responsable en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant que Membre, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'Article 19.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le Membre, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été passible de sanction en relation avec une matière



énumérée à l'Article 19.3 dans laquelle il aurait été impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la Société est actionnaire directe ou indirecte et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 19.3, aucun Membre, agent, employé ou représentant de la Société ne sera responsable pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre Membre, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil de Gérance, au nom et pour le compte de la Société, ou pour l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3 Un Membre sera responsable et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages:

19.3.1 à la Société, s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

19.3.2 dans la limite prévue par la Loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces Statuts à moins que le Membre n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le Membre communique le manquement à la prochaine Assemblée Générale.

19.4 Si une partie de l'Article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces Articles, les Articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

#### **20 Art. 20. Commissaire.**

20.1 La situation financière de la société est supervisée et la révision de ses comptes est confiée à un Commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

20.2 Le Commissaire sera élu par l'Assemblée Générale pour une durée expirant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le Commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le Commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

20.4 Si les conditions légales sont remplies, le Commissaire sera remplacé par un "réviseur d'entreprises" à désigner par l'Assemblée Générale parmi les membres de "l'Institut des Réviseurs d'Entreprises".

**21 Art. 21. Rémunération des Membres et Commissaire.** Les Actionnaires réunis en Assemblée Générale peuvent allouer aux Membres et au Commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

### **Chapitre IV. Année sociale, Situation financière, Attribution des bénéfices**

**22. Art. 22. Financial year.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

#### **23. Art. 23. Situation financière.**

23.1 A la fin de chaque exercice le Conseil de Gérance préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

23.2 Les bilans et comptes de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

#### **24. Art. 24. Approbation des comptes.**

24.1 L'Assemblée Générale se verra soumettre les rapports des Membres et du Commissaire et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale Annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux Membres et au Commissaire de tout engagement de la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les Membres et le Commissaire en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces Statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

#### **25. Art. 25. Attribution des bénéfices.**

25.1 Le surplus renseigné dans les comptes, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

25.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution

du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'Assemblée Générale Annuelle sur proposition du Conseil de Gérance.

25.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4 Tout dividende fixé sera payable aux lieux et places que le Conseil fixera. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil de Gérance à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'Assemblée Générale si la Société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

**26. Art. 26. Acomptes sur dividendes.** Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil de Gérance est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

### Chapitre V. Dissolution et Liquidation

**27. Art. 27. Dissolution.** L'Assemblée Générale Extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la Société et de régler les dettes de la Société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les Actions.

### Chapitre VI. Général

#### 28. Art. 28. Dispositions légales.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

**29. Art. 29. Version qui prévaut.** Dans l'éventualité d'un conflit entre la version anglaise et la version française des présents Statuts, la version anglaise prévaudra.

Référence de publication: 2009111357/973.

(090134135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

### D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.299.

In the year two thousand and nine, on the seventh of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02, L.L.C., a limited liability company established under the laws of the State of Delaware, United States of America and having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (the Sole Shareholder), hereby represented by Gregory Beltrame, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted in August 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity of sole shareholder of D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.299, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 3 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 979 on 21 April 2008, which has been last amended on 16 May 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2935 on 10 December 2008 (the Company).

The Sole Shareholder as represented as stated above has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda is worded as follows:

1. Introduction of the United States Dollars (USD) as official and accounting currency of the Company effective as of the date of 1 January 2009 at Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available on 1 January 2009 (i.e. EUR 1 = USD 1.3920);

2. Conversion of the corporate capital currency from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) effective as of the date of 1 January 2009 at Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available on 1 January 2009 (i.e. EUR 1 = USD 1.3920);

3. Change of the nominal value of the existing shares and subsequent change of the number of the shares;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand six hundred United States Dollars (USD 7,600.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of seventeen thousand four hundred United States Dollars (USD 17,400.-) represented by seventeen thousand four hundred (17,400) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) by way of the creation and issuance of seven thousand six hundred (7,600) new shares with par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares in consideration for a payment in cash;

5. Amendment of article 5.1 of the articles of association (the Articles) to reflect the conversion of the official and accounting currency of the Company and the increase of the share capital as stated hereabove;

6. Amendment of articles 10, 11, 15.1 and 16.1 of the Articles;

7. Power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of RSM Henri Grisius & Associés, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the Shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes; and

8. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to introduce the United States Dollars (USD) currency as official and accounting currency of the Company as of the date of 1 January 2009 at Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at 1 January 2009 (i.e. EUR 1 = USD 1.3920).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the United States Dollars (USD) as the currency of its corporate capital effective as of the date of January 1, 2009 which shall therefore amount to seventeen thousand four hundred United States Dollars (USD 17,400.-).

The Meeting resolves to use the Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1, 2009 (i.e. USD 1 to EUR 1 = USD 1.3920).

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the existing shares which shall be changed from one Euro (EUR 1.-) per share to one United States Dollar (USD 1.-) per share.

Therefore, the number of the existing shares shall be subsequently changed from twelve thousand five hundred (12,500) to seventeen thousand four hundred (17,400) shares.

Consequently, the corporate capital of the Company shall amount to seventeen thousand four hundred United States Dollars (USD 17,400.-) represented by seventeen thousand four hundred (17,400) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand six hundred United States Dollars (USD 7,600.-) so as to bring the corporate capital of the Company from its current amount of seventeen thousand four hundred United States Dollars (USD 17,400.-) represented by seventeen thousand four hundred (17,400) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) by way of the creation and issuance of seven thousand six hundred (7,600) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations of the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, declares to subscribe the seven thousand six hundred (7,600) newly issued shares of the Company, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of seven thousand six hundred United States Dollars (USD 7,600.-).

Therefore, the amount of seven thousand six hundred United States Dollars (USD 7,600.-) is as now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend articles 10, 11, 15.1 and 16.1 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager of the Company or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

" **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. In addition, the Company shall, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, indemnify and hold harmless each person and his heirs, executors and administrators, against expenses (as provided below), judgments, fines and other amounts incurred by him in connection with any threatened, pending or actual action, suit, investigation or proceeding, of whatever nature, to which he may be made a party or is otherwise involved in by reason of his being or having been a manager, employee or officer or serving in a similar capacity of (a) the Company or (b) at the Company's request, any other company or entity of which the Company is a direct or indirect partner or shareholder, affiliate or creditor, except to the extent such expenses, judgments, fines and other amounts arise out of his fraud or willful misconduct. Expenses, including without limitation attorneys' fees, incurred by any such person in defending any such action, suit, investigation or proceeding shall be paid or reimbursed by the Company promptly upon receipt by it of an undertaking of such person to repay such expenses if it shall ultimately be determined that such person is not entitled to be indemnified by the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

11.3. The rights provided to any person by this Article 11 shall be enforceable against the Company by such person who shall be presumed to have relied upon it in serving or continuing to serve as a manager, director, officer or employee as provided above. No amendment of this Article 11 shall impair the rights of any person arising at any time with respect to events occurring prior to such amendment.

11.4. For purposes of this Article 11, the term "Company" shall include any predecessor of the Company and any constituent company (including any constituent of a constituent) absorbed by the Company in a consolidation or merger.

11.5. The sole manager or the board of managers may cause the Company to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, director or officer of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a director or officer of another company as provided above, against any liability asserted against such person and incurred in any such capacity or arising out of such status, whether or not the Company would have the power to indemnify such person."

"15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital."

" **Art. 16.1.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who do not need to be but may be shareholders and/or managers, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company."

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company and/or any employee of RSM Henri Grisius & Associés, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the Shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the proxy holder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02, L.L.C., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (l'Associé Unique), ici représenté par Gregory Beltrame, Avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en août 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de D.E. Shaw AQ-SP Séries 11-02 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.299, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentais du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 979 en date du 21 avril 2008, qui a été modifié pour la dernière fois le 16 mai 2008 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2935 le 10 décembre 2008 (Société).

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. L'ordre du jour est le suivant:

1. Introduction du dollar américain (USD) en tant que monnaie officielle et comptable de la Société avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (soit EUR 1 = USD 1,3920);

2. Conversion de la devise du capital social de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) avec en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (soit EUR 1 = USD 1.3920);

3. Changement de la valeur nominale des parts sociales existantes et modification du nombre de parts sociales;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille six cents dollars américains (USD 7.600,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille quatre cents dollars américains (USD 17.400,-) représenté par dix-sept mille quatre cents (17.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) par la création et l'émission de sept mille six cents (7.600) nouvelles parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en considération d'un paiement en numéraire;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts (les Statuts) afin de refléter la conversion de la devise officielle et comptable de la Société et l'augmentation du capital social tel que prévu ci-dessus;

6. Modification des articles 10, 11, 15.1 et 16.1 des Statuts;

7. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, et/ou à tout employé de RSM Henri Grisius & Associés afin de procéder au nom et pour compte de la Société à la modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés; et

8. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'adopter le dollar américain (USD) en tant que monnaie officielle et comptable de la Société avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (soit EUR 1 = USD 1,3920).

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide que la Société adopte le dollar américain (USD) comme monnaie de son capital social avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 qui s'élèvera désormais à dix-sept mille quatre cents dollars américains (USD 17.400,-).

L'Assemblée décide d'utiliser le taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (soit EUR 1 = USD 1,3920).

La preuve du taux de change susmentionné a été apportée au notaire par les publications financières qui se trouvent annexées au présent acte, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes qui passera d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à un dollar américain (USD 1,-) par part sociale.

Dès lors, le nombre de parts sociales existantes passera donc de douze mille cinq cents (12.500) à dix-sept mille quatre cents (17.400) parts sociales.

En conséquence, le capital social de la Société s'élèvera à dix-sept mille quatre cents dollars américains (USD 17.400,-) représenté par dix-sept mille quatre cents (17.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille six cents dollars américains (USD 7.600,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille quatre cents dollars américains (USD 17.400,-) représenté par dix-sept mille quatre cents (17.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) par la création et l'émission de sept mille six cents (7.600) nouvelles parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, dûment représenté comme exposé ci-dessus, déclare souscrire les sept mille six cents (7.600) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et les avoir totalement payées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de sept mille six cents dollars américains (USD 7.600,-).

Ainsi, la somme de sept mille six cents dollars américains (USD 7.600,-) est désormais à la disposition de la Société et la preuve en a été donnée au notaire soussigné qui l'a expressément reconnu.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 10, 11, 15.1 et 16.1 des Statuts qui devront dorénavant être lus comme suit:

" **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou s'il y a plus d'un gérant, par la ou les signature(s) de deux gérants de la Société, ou selon le cas, par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts."

#### " **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. En outre, la Société doit, dans la plus large mesure permise par le droit luxembourgeois, indemniser et dégager de toute responsabilité toute personne ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession, relativement à toutes dépenses (tel que stipulé ci-après), tous jugements, amendes et autres montants payés subis par eux relativement à toute action imminente, pendante ou actuelle, tous procès, enquête ou procédure, de quelque nature que ce soit, auxquels ils pourraient être partie ou être impliqués en raison de leur qualité actuelle ou passée de gérant, d'employé ou de directeur ou dans une qualité similaire, (a) de la Société ou (b) à la demande de la Société, de toute autre société ou entité de laquelle la Société est un associé ou actionnaire direct ou indirect, affilié ou créancier, sauf dans la mesure où de telles dépenses, de tels jugements, amendes et autres montants résultent d'une fraude ou d'une faute intentionnelle. Les dépenses, y compris et sans limitation les honoraires d'avocats, encourus par toute personne en la défense d'une telle action, procès, enquête ou procédure seront payées ou remboursées par la Société promptement sur réception d'une demande d'une telle personne de rembourser telles dépenses et il sera antérieurement déterminé si telle personne était ou non en droit d'être indemnisée par la Société.

Le droit à l'indemnisation visé ci-avant n'exclut pas les autres droits auxquels ils auraient titre.

11.3. Les droits accordés à toute personne par cet article 11 seront exécutoires contre la Société par cette même personne qui sera présumée s'être basée dessus dans son activité de gérant, de dirigeant, de directeur ou d'employé de

la manière ci-avant. Aucune modification de cet article 11 ne modifiera les droits de toute personne surgissant à tout moment en ce qui concerne les événements se produisant avant une telle modification.

11.4. Aux fins de cet article 11, le terme "Société" inclura n'importe quels auteurs ou fondateurs de la Société (y compris les fondateurs des fondateurs) absorbés par la Société dans le cadre d'une fusion.

11.5. Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent requérir la Société de souscrire et de maintenir une assurance pour le compte de toute personne qui est ou était gérant ou directeur de la Société, ou qui a servi à la demande de la Société comme gérant, dirigeant ou directeur d'une autre société de la manière définie ci-avant, contre toute responsabilité affirmée contre telle personne et encourue en telle capacité ou provenait d'un tel statut, si la Société aurait ou non le pouvoir d'indemniser telle personne."

" **Art. 15.1.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant de cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société."

" **Art. 16.1.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être mais peuvent être associé(s) et/ou gérant nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments

Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société."

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, et/ou à tout employé de RSM Henri Grisius & Associés afin de procéder au nom et pour compte de la Société à la modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, que le présent acte a été établi en langue anglaise à la requête du mandataire, et qu'il est suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2009. Relation: LAC/2009/32978. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109824/286.

(090131608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

#### **United Steel Mills S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.224.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of July.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, having its registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 656149, here represented by Mrs Saliha Guettaf, private employee, residing in Luxembourg, 47, boulevard Royal, by virtue of a power of attorney, given on the July 14, 2009.

Which said power of attorney signed 'ne varietur' by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD is the sole associate (the "Sole Associate") of "UNITED STEEL MILLS S.à r.l.", a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110224 (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary on August 2, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 10, 2006, number 56.

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

- the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and eight thousand euros (EUR 408,000) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to four hundred and twenty thousand five hundred euros (420,500) by the creation and the issue of sixteen thousand three hundred and twenty (16,320) new shares, each share with a par value of twenty-five euros (EUR 25), vested with the same right and obligations of the existing shares;

2. Subscription by the Company's Sole Associate, SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, prenamed, of sixteen thousand three hundred and twenty (16,320) new shares pursuant to a contribution in kind in the form of a certain liquid and immediately payable claim held by SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, prenamed against TELMAR HOLDING S.A., having its registered office at 10bis, rue du Vieux Collège, Geneva, Switzerland in the nominal amount of four hundred and eight thousand euros (EUR 408,000);

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation;

4. Acknowledgement of the new share ownership in the Company as a result of the capital increase.

After this had been set forth, the above named associate of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Associate decides to increase the capital of the Company by an amount of four hundred and eight thousand euros (EUR 408,000) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to four hundred and twenty thousand five hundred euros (420,500) by the creation and the issue of sixteen thousand three hundred and twenty (16,320) new shares, each share with a par value of twenty-five euros (EUR 25), vested with the same right and obligations of the existing shares.

#### *Subscription*

The Company's Sole Associate SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, prenamed, represented by Mrs Saliha Guettaf, prenamed, as mentioned here above, hereby declares to subscribe for sixteen thousand three hundred and twenty (16,320) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1).

The new shares have been fully paid up by a contribution in kind in the form of a liquid, certain and immediately payable claim held by the Company's Sole Associate SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, prenamed, against TELMAR HOLDING S.A., having its registered office at 10bis, rue du Vieux Collège, Geneva, Switzerland, registered with the trade and companies register in Geneva under number féd CH-660-0032972-0 in the nominal amount of four hundred and eight thousand euros (EUR 408,000).

#### *Evidence of the Existence and Value of the Contribution in Kind*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary in the form of:

- A certificate dated July 14, 2009 issued by the management of TELMAR HOLDING S.A., prenamed certifying that SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, prenamed, currently holds a liquid, immediately payable and certain receivable that is to be contributed, against TELMAR HOLDING S.A., prenamed in the amount of four hundred and eight thousand euros (EUR 408,000) and that the claim may not be assigned and has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Company's Sole Associate SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, prenamed, is entitled to receive payment of the claim;

- the interim balance sheet of TELMAR HOLDING S.A. and of SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD as at June 30, 2009;

- a certificate dated July 14, 2009 issued by the management of the Company's Sole Associate SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, prenamed, certifying the existence of the claim, that the claim is immediately payable and has not been previously assigned and no legal or natural person other than the Company's Sole Associate SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, prenamed, is entitled to receive payment of the claim.



*Circular resolutions of the Company's board of managers*

The circular resolutions of the board of managers of the Company, dated July 14, 2009 annexed to the present deed, attests that the managers acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation four hundred and eight thousand euros (EUR 408,000), and confirm the validity of the subscription and payment.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5 § 1 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

**" Art. 5. § 1.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at four hundred and twenty thousand five hundred euros (420,500) represented by sixteen thousand eight hundred and twenty (16,820) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

*Third resolution*

The sole shareholder acknowledges that it now holds sixteen thousand eight hundred and twenty (16,820) shares, representing the entire share capital of the Company.

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand one hundred euros (EUR 2,100).

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille neuf, le quinzième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu:**

SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, avec siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tórtola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 656149, ici représentée par Madame Saliha Guettaf, employée privée, demeurant à Luxembourg, 47, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2009.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter que: SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, prénommée est l'associé unique (l' "Associé Unique") de "UNITED STEEL MILLS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 47, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro B 110224 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 2 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 10 janvier 2006 sous le numéro 56.

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à quatre cent vingt mille cinq cents euros (EUR 420.500) par la création et l'émission de seize mille trois cent vingt (16.320) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

2. Souscription par l'Associé Unique de la Société, SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD des seize mille trois cent vingt (16.320) nouvelles parts sociales libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD contre TELMAR HOLDING S.A., avec siège social au I0bis, rue du Vieux Collège, Genève, Suisse d'une valeur nominale de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000).

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Constatation de la nouvelle structure de la Société résultant de l'augmentation de capital.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire afin d'acter les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à quatre cent vingt mille cinq cents euros (EUR 420.500) par la création et l'émission de seize mille trois cent vingt (16.320) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

#### *Souscription*

L'Associé Unique de la Société, SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, représentée par Madame Saliha Guetaï, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les seize mille trois cent vingt (16.320) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD, précitée contre TELMAR HOLDING S.A., précitée avec siège social au 10bis, rue du Vieux Collège, Genève, Suisse, immatriculée au registre de commerce de Genève sous le numéro féd. CH-660-0032972-0, d'une valeur de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000).

#### *La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature*

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné, sous la forme de:

- un certificat émis par la gérance de TELMAR HOLDING S.A. en date du 14 juillet 2009 attestant que SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD détient actuellement une créance certaine, liquide et immédiatement exigible contre TELMAR HOLDING S.A., d'une valeur de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000) et que la créance n'a pas été précédemment attribuée; aucune personne physique ou morale autre que SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD n'étant en droit de recevoir le paiement de la créance;

- le bilan intérimaire de TELMAR HOLDING S.A. et SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD au 30 juin 2009;

- un certificat émis par SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD en date du 14 juillet 2009 attestant de l'existence et de la valeur de la créance ainsi que la créance est immédiatement exigible et n'a pas été précédemment attribuée; aucune personne physique ou morale autre que SANFORD MANAGEMENT FINANCIAL LTD n'étant en droit de recevoir le paiement de la créance.

#### *Résolutions circulaires du conseil de gérance de la société*

Les résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société datées du 14 juillet 2009, annexée au présent acte, attestent que les gérants reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation à EUR 408.000 et confirment la validité des souscription et libération.

#### *Deuxième résolution*

Suite à ces résolutions, l'article 5 § 1 des statuts de la Société a été modifiés comme suit:

#### **" Art. 5. §1.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt mille cinq cents euros (EUR 420.500) représenté par seize mille huit cent vingt (16.820) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées".

#### *Troisième résolution*

L'associé unique reconnaît qu'il détient désormais seize mille huit cent vingt (16.820) parts sociales sous forme nominative représentant l'intégralité du capital social de la Société.

#### *Coûts*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à deux mille cent euros (EUR 2.100).

En l'absence d'autres questions, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Saliha Guettaf, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juillet 2009 LAC / 2009 / 28998. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009110253/180.

(090132731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

### **F.S. Versicherungen A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 147.744.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze août.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Monsieur Frank SCHRÖDER, courtier, demeurant à B-4750 Bütgenbach, 47, Hofstrasse.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "F.S. VERSICHERUNGEN A.G."

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Cette société aura son siège social à Troisvierges.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

**Art. 2.** La société a pour objet d'exercer par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées l'activité de courtage en assurances et de représentation dans toutes les branches d'assurances. Dans le cadre de cette activité, elle peut négocier tous contrats d'assurances pour compte de tous assureurs et faire toutes prestations de service en rapport avec son objet.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS, représenté par MILLE (1.000) actions, d'une valeur nominale de TRENTE ET UN (31,-) EUROS chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, aux choix des actionnaires, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS (62.500,-) EUROS.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous la forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement les prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 4.** Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, avec ou sans limitation de pouvoirs, ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente juin deux mil dix.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de novembre, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

**Art. 10.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.  
Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 12.** La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés le comparant déclare souscrire toutes les MILLE (1.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE (31.000,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de MILLE CINQ CENT EUROS (€ 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9910 Troisvierges, la, rue de la Laiterie.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est nommé administrateur:

Monsieur Frank SCHRÖDER, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

La rémunération de l'administrateur est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3) Le nombre de commissaires est fixé à un. Est nommée commissaire:

Madame Katrin HANSEN, expert comptable, demeurant à L-9753 Heinerscheid, 1, Haaptstrooss.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schröder - THOLL

Enregistré à Mersch, le 14 août 2009. Relation: MER/2009/1481. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Mersch, le 17 août 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009110271/145.

(090132547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

#### **Naphta s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3588 Dudelange, 20, rue de Lauenburg.

R.C.S. Luxembourg B 147.752.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Mile JOVANOVIC, gérant de société, né à Dudelange, le 3 février 1969, demeurant à L-3588 Dudelange, 20, rue de Lauenburg.

2.- Madame Nancy CARIER, fonctionnaire de l'Etat, née à Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 1976, demeurant à L-3588 Dudelange, 20, rue de Lauenburg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de "NAPHTA s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, ainsi que l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion, la mise en location, l'estimation et la gérance d'un ou de plusieurs immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra procéder à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'au contrôle et à la mise en valeur de ces participations.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider à la même majorité la révocation ad nutum du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 12.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 14.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social connaissance desdits inventaire et bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Mile JOVANOVIC, préqualifié, trois cents parts sociales . . . . .	300
2) Madame Nancy CARRIER, préqualifiée, deux cents parts sociales . . . . .	<u>200</u>
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Mile JOVANOVIC, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-3588 Dudelange, 20, rue de Lauenburg.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOVANOVIC, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2009, Relation: CAP/2009/2647, Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009110280/119.

(090132666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**International Steel Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.602.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 2009*

Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009110178/13.

(090132023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Sourcesense IT Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.879.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 2009*

Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009110180/13.

(090132028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**ProLogis UK XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.135.

à rayer: Suite à un contrat daté du 08 juillet 2009 deux cent mille (200000) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis Netherlands S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XIII S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XIII S.à r.l. .... 200000 parts

Total sociales ..... 200000 parts sociales

Le 08 juillet 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2009108156/20.

(090129306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---